

# ÉTUDIANTS L1 L.AS D'UT3 : RÉORIENTATION ET POURSUITE D'ETUDES (MAI 2021)

SCUIO-IP ORIENTATION



Vous aurez vos résultats du S1 L1 L.AS d'ici quelques jours avec, à titre indicatif, votre classement au sein de votre mention. Les examens de l'option santé se dérouleront le 26 mars et ne nécessitent pas d'inscription particulière. Car l'inscription en L.AS comprend l'option santé. Par contre, votre première candidature pour accéder à MMOP devra être formalisée lors d'une inscription numérique à une date qui vous sera transmise ultérieurement.

Les résultats définitifs de votre L1 L.AS et de votre option santé seront connus le 4 juin 2021.

La validation de votre année de L1 est subordonnée à vos résultats. L'entrée en MMOP est conditionnée par la validation de l'année L1 en 1<sup>er</sup> session et par les listes de classement établies par le jury à l'issue du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> groupes d'épreuves et ce dans la limite des numerus apertus.

La clôture de la saisie des vœux sur Parcoursup est le 11 mars 2021.

**Il est donc indispensable d'anticiper les démarches pour votre réorientation.**

Vous pouvez **candidater dès à présent sur Parcoursup** dans la ou les formation(s) de votre choix, excepté en PASS (et en L1.AS pour UT3). Il est souhaitable que ces vœux soient motivés.

Si vous souhaitez avoir accès à une seconde chance d'entrer en MMOP, vous devez opter pour une licence. Dans tous les cas, votre seconde chance MMOP-K ne sera possible qu'après validation d'une L2 ou d'une L3.

Pour kiné : étudiants de PASS et Licence STAPS : un petit nombre d'étudiants issus de ces deux filières pourront accéder à une 2<sup>ème</sup> chance via une Licence 2<sup>ème</sup> année.

**En fonction de vos résultats, vous rencontrerez les situations suivantes :**

## VOTRE L1.AS N'EST PAS VALIDÉE

▶ **Votre L1 L.AS n'est pas validée, vous n'avez pas passé ou pas validé l'option santé et vous n'avez pas candidaté à l'accès MMOP** : Vous pouvez redoubler le L1 dans votre mention de licence, mais pas en L.AS (donc sans pouvoir passer l'option santé en L1). Après obtention de la L1, vous pourrez passer l'option santé en L2. Vous devrez avoir validé l'option santé et la L2 pour tenter d'accéder à MMOP une 1<sup>ère</sup> fois. Si cela est nécessaire et si vous le souhaitez, vous pourrez tenter votre 2<sup>o</sup> chance en L3.

▶ **Votre L1 L.AS n'est pas validée, vous avez validé l'option santé et vous n'avez pas candidaté à l'accès MMOP** : Vous conservez l'option santé acquise. Vous pouvez redoubler la L1 dans votre mention de licence, mais pas en L.AS. Après obtention de la L1 et de la L2, vous pourrez tenter votre 1<sup>o</sup> chance d'entrer en MMOP en L2.

## VOTRE L1.AS EST VALIDÉE

▶ **Votre L1 L.AS est validée, vous avez validé l'option santé et avez candidaté à l'accès MMOP (sans être admis en MMOP)** : vous pouvez poursuivre en L2 (sans option santé) de votre mention de licence. Après obtention de la L2, vous pourrez tenter votre 2<sup>o</sup> chance d'entrer en MMOP.

▶ **Votre L1 L.AS est validée, vous avez validé l'option santé et n'avez pas candidaté à l'accès MMOP** : Vous conservez l'option santé acquise et vous pouvez poursuivre en L2 de votre mention de licence. Vous devrez avoir validé la L2 pour tenter d'accéder à MMOP une 1<sup>ère</sup> fois. Si cela est nécessaire et si vous le souhaitez, vous pourrez tenter votre 2<sup>o</sup> chance en L3.

▶ **Votre L1 L.AS est validée, vous n'avez pas validé l'option santé et n'avez pas candidaté à l'accès MMOP** : Vous pouvez poursuivre en L2 de votre mention de licence et vous devrez suivre l'option santé. Après obtention de la L2 et de votre option santé, vous pourrez tenter votre 1<sup>o</sup> chance d'entrer en MMOP.

**Pour toute question et conseil pour ces démarches,  
le SCUIO-IP est à vos cotés.  
Vous pouvez nous contacter :  
scuio.informationspass-las@univ-tlse3.fr**